



Contrat d'utilisation Osecar

 $n^{\circ}OS-22 \dots -Part$

<u>Désignation du bénéficiaire :</u>	
Nom	
Prénom	
Adresse Postale :	
N° de téléphone portable :	
Adresse Mail	
N° de Permis de Conduire	date d'obtention :
Celui-ci est désigné comme « l'Utilisateur » dans le présent c	ontrat.
Ps : le numéro de contrat sera attribué par EPV	



Contrat d'Utilisateur Osecar n° OS-22 . . .Part v220901

PREAMBULE

Dans un contexte de hausse importante du coût de la vie, et entre autre des transports, il est urgent de faire évoluer nos habitudes quotidienne pour nos déplacements.

Le Service d'autopartage Osecar est porté par l'Association Energies citoyennes en Pays de Vilaine, domiciliée 7 rue Saint Conwoïon, 35600 Redon, enregistré au RNA sous le numéro W352001470, SIRET n° 478 877 178 00044, et dont le représentant légal est son Président (Michel Carré à la date du 01/01/2022),

L'association Énergies Citoyennes en Pays de Vilaine agit depuis maintenant de longues années pour la transition énergétique.

Pour cela, elle se fixe des objectifs respectant les principes suivants :

- Promouvoir les énergies renouvelables ;
- Accompagner l'émergence de nouveaux projets citoyens ;
- Mobiliser autour de la transition énergétique ;
- Sensibiliser aux économies d'énergies.

Ainsi la transition énergétique passe par une prise de conscience collective et par des actions en faveur de la sobriété énergétique. La mobilité (ensemble de nos usages en matière de déplacement) constitue le pôle de consommation énergétique le plus important après le bâtiment.

Le projet de création d'un service d'autopartage s'inscrit dans la volonté d'EPV de contribuer à imaginer une manière différente de concevoir la mobilité sur notre territoire. Ainsi cela permet de valoriser un meilleur usage mutualisé des véhicules (en limitant le nombre d'acquisitions de nouveaux véhicules, la taille de la flotte totale d'un territoire est réduite).

Au-delà de ce projet d'autopartage, EPV souhaite contribuer au changement des comportements et poursuivre sa réflexion sur des outils et des initiatives pertinentes qui permettront, demain, de manière massive, d'adopter de nouvelles habitudes en termes de mobilité moins énergivore (partagée / collective / non-motorisée).

L'autopartage est également un vecteur de lien social en mettant en relation, au sein d'un quartier, les personnes qui mettent à disposition leur véhicule et celles qui seront utilisatrices. On contribue ainsi à la création de nouveaux liens de solidarité. Ce projet a pour vocation, à moyen terme, d'être associé à des dispositifs permettant à des publics en difficulté d'avoir accès à la mobilité en milieu rural.

Contrat d'Utilisateur Osecar n° OS-22 . . .Part v220901

Paraphes: 2/14



ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de fixer les termes d'utilisation des véhicules pour l'Utilisateur ainsi que les engagements du service d'autopartage vis à vis de l'Utilisateur.

Le service d'autopartage porté par l'association EPV a pour nom « Osecar ».

ARTICLE 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SERVICE

Osecar est un service de mutualisation de la gestion d'une flotte de véhicules en autopartage.

L'objectif est de mutualiser l'utilisation des véhicules à plusieurs utilisateurs.

Osecar permet à des propriétaires de véhicules (particuliers, entreprises, collectivités, ...) de partager leur véhicule(s) avec des tiers :

- Souhaitant faire le choix de ne pas posséder un véhicule propre
- ayant un besoin de déplacement limité ne justifiant pas l'achat d'un véhicule
- n'ayant pas les moyens financiers de posséder leur propre voiture.

Le principe est qu'il y ait un nombre suffisant d'utilisateur autour d'un véhicule partagé pour mutualiser les coûts du service.

Les propriétaires de véhicules conventionnent avec Osecar la mise à disposition de leur véhicule. Les utilisateur s'inscrivent auprès d'Osecar et ont ensuite accès à tous les véhicules partagés. Le service inclus tous les frais de gestions, entretien et carburant pour l'utilisation des véhicules. Osecar ne devient pas propriétaire des véhicules.

Peuvent s'inscrire au service les personnes physiques et les personnes morales (collectivités, associations, entreprises, etc) à l'exception des personnes morales ayant une activité de Transport Public de Voyageurs ou de Transport Public de Marchandises.

ARTICLE 3 – DUREE DU CONTRAT

Le contrat est valable à partir du (jj/mm/année) : ____/__/2022 (à compléter par EPV)

Il est valable pour une durée de un an reconductible tacitement.

Voir conditions de résiliation dans Article 11

ARTICLE 4 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'Utilisateur doit s'inscrire préalablement avant de pouvoir utiliser le service.

Contrat d'Utilisateur Osecar n° OS-22 . . .Part v220901

Paraphes: 3/14



4.1- Identification du/des véhicule.s

L'Utilisateur est invité à s'inscrire dès qu'il a identifié un véhicule du service qu'il souhaiterait utiliser.

Si l'utilisateur souhaite avoir accès au service, mais qu'aucun véhicule n'est disponible à l'endroit où il en aurait besoin, merci de se rapprocher des équipes d'Osecar afin que nous puissions étudier la possibilité d'intégrer un nouveau véhicule dans la zone recherchée : 0299723949 / osecar@enr-citoyennes.fr / ou en passant à nos locaux 7 rue Saint Conwoïon, 35600 Redon (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30).

4.2- Choix du statut

* Utilisateur Particulier

A l'inscription, l'Utilisateur doit choisir un statut d'**abonné** ou de **non-abonné**. L'abonnement donne accès à des modalités tarifaires avantageuses en contrepartie d'un engagement de durée.

A chaque instant l'Utilisateur non-abonné peut devenir utilisateur abonné. Le changement de statut s'effectue à partir de la plateforme de réservation.

Un utilisateur abonné peut devenir utilisateur non-abonné quand il le souhaite.

Pour un utilisateur abonné, la mensualité est due dès qu'au moins un jour du mois est effectué sous ce statut. Le changement de statut en non-abonné sera alors opérationnel au 1^{er} jour du mois suivant.

* Utilisateur personne morale

Les personnes morales ne peuvent s'inscrire qu'avec le statut abonné.

L'abonnement est composé de deux parties :

- abonnement annuel de la structure
- abonnement mensuel par utilisateur déclaré par la structure. Pour chaque utilisateur ne sont comptabilisé que les mensualité de mois où a eu lieu au moins une réservation.

Une tarification distincte est appliquée pour les particuliers ou les personnes morales.

4.3- modalités administratives

Pour que l'inscription soit valide, l'Utilisateur doit fournir les éléments suivants :

Dans le cas d' une personne physique
□ Le présent contrat paraphé et signé
□ L'Annexe 2 relatif au choix du statut, daté et signé
□ Un justificatif de domicile
□ Une Copie du Permis de Conduire en cours de validité et reconnu en France comme donnant droit à son titulaire de conduire le véhicule assuré.
□ Un engagement sur l'honneur à prévenir dans les meilleurs délais le service en cas d'annulation ou suspension du Permis de Conduire (voir ANNEXE 3) – l'Utilisateur ne peut plus utiliser le service dès l'instant ou le retrait/suspension de Permis est effectif.
□ Une caution de 900 € (chèque / celle-ci ne sera pas encaissée)
un RIB (pour remboursement en cas d'avance de frais)
Contrat d'Utilisateur Osecar n° OS-22Part v220901



4/14

Paraphes:

Dans le cas de l'inscription d'une personne morale, fourilli :
□ la liste de tous les utilisateurs doit être enregistrée avec un moyen de les joindre en cas de problème (télé-
phone)
□ une copie du permis de conduire de chaque personne identifiée
□ une attestation sur l'honneur que les personne déclarées ne sont pas sous le coup d'une suspension de permis,
ou à prévenir si cela survient.
□ Une caution de 2000€ ou une attestation que la structure se porte garante pour tous les utilisateurs utilisant le
service au nom de la personne morale
Elle s'engage à prévenir le service Osecar dès qu'une personne ne peut plus utiliser le service en son nom.
\square un RIB (pour remboursement en cas d'avance de frais)

4.4- Délai

L'inscription sera confirmée par mail dans un délai de 10 jours ouvrés au maximum à réception de la convention signée. L'utilisateur recevra alors par mail et/ou sms des identifiants lui permettant d'utiliser le service. Ces identifiants sont personnels et ne doivent pas être partagés à des tiers.

Pour les utilisateurs n'utilisant pas de téléphones avec données mobiles, un badge personnel pourra être fourni moyennant une participation fixe de 5€.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DU SERVICE OSECAR

Dans la cas de l'inscription d'une personne margle fournir s

Osecar est un service d'autopartage géré par une association. Celle-ci met à disposition du temps salarié pour les différents besoins du service.

Le Service d'autopartage inclus :

- * un outil de réservation en ligne (accessible par internet ou sur une appli de téléphone avec données numériques)
- * l'assurance du véhicule et des utilisateurs selon les modalités précisées en annexe 1 c'est modalités sont susceptibles d'être mises à jour et sont fournies sur simple demande (osecar@enr-citoyennes.fr) (rappel : à l'exclusion du Transport Public de Voyageurs ou de Transport Public de Marchandises)
- * la mise à disposition d'un véhicule en état de marche et respectant la réglementation (Contrôle Technique à jour)
- * le carburant : des cartes carburant sont mise à disposition pour chaque véhicule. Si l'Utilisateur est amené à devoir prendre à sa charge un plein de carburant, il sera remboursé sur présentation du justificatif de paiement et en joignant la déclaration de frais (voir Annexe 4)

ARTICLE 6 - MODALITÉS D'UTILISATION DU SERVICE

Contrat d'Utilisateur Osecar n° OS-22 . . . Part v220901

Paraphes: 5/14



L'Utilisation du service repose sur des outils numériques garantissant à tous (Propriétaire du véhicule, Utilisateur et Gestionnaire du Service) une sécurité et une qualité de service.

La qualité d'utilisateur est donnée aux personnes inscrites.

Le service d'autopartage identifie l'utilisateur ayant effectué la réservation :

- Il est possible de déclarer plusieurs conducteurs sur une réservation à condition qu'ils soient tous inscrits à Osecar et qu'ils soient tous titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et reconnu en France comme donnant droit à son titulaire de conduire le véhicule assuré.
- En aucun cas, une personne non-inscrite (et non déclarée dans la réservation) ne peut conduire le véhicule. Les conditions d'assurance ne seraient alors plus valable et l'intégralité des frais en cas d'accident seront imputés à la personne ayant effectuée la réservation.
- Les co-conducteurs doivent être déclarés par envoi d'un mail à <u>osecar@enr-citoyennes.fr</u> ou via le formulaire qui sera proposé au moment de votre réservation.

ATTENTION : Un utilisateur peut avoir 2 profil Osecar : usage professionnel ou à titre individuel. Celui ci est responsable d'utiliser le bon profil suivit suivant les circonstances de réservation.

6.1- Réservation

Se connecter sur l'Appli ou sur le site web (Osecar.fr) de réservation à l'aide de vos identifiants. Choisir un véhicule.

Compléter le formulaire de réservation (dates, horaires, kilomètres prévus)

ATTENTION : il est nécessaire de prévoir au plus juste la durée de réservation. En effet, il peut y avoir des réservations après la votre. Les conséquences en cas de retour en avance ou en retard sont précisés en 9.1

N'hésitez pas à regarder si le véhicule a été réservé avant vous.

6.2- Prise en main du véhicule

Vous vous déplacez par vos propres moyens jusqu'au lieu de parking du véhicule réservé (de préférence à pied ou à vélo – dans certains cas, et si les Utilisateurs en manifestent le besoin, nous pourrions voir pour mettre en place un abris vélo)

Accès par Smartphone : connectez vous à l'Appli et suivez les instructions. Votre Smartphone vous permettra d'ouvrir le véhicule et d'y trouver les clés – celle ci doivent être laissées dans le véhicule à la fin de la réservation.

Accès par Badge : approchez le badge du lecteur positionné sous le pare-brise. Le véhicule s'ouvrira alors.

Attention : vous ne pouvez ouvrir le véhicule qu'à partir de l'heure de début de votre réservation. Voir conditions détaillées dans l'article 9.1.

Contrat d'Utilisateur Osecar n° OS-22 . . .Part v220901

Paraphes: 6/14



6.3- Etat des lieux

Avant de démarrer, vous devez faire un état des lieux du véhicule. Il est très important de ne pas sauter cette étape car en cas de problème identifié par l'utilisateur suivant, celui ci pourra vous être imputé et les coûts éventuels pourront vous être facturés.

Après votre réservation, il est possible de déclarer un incident survenu durant votre utilisation à l'aide du formulaire en ligne dédié.

Les points que vous identifiez doivent être envoyé par mail, par courrier, ou déposé en main propre au secrétariat (fiche état des lieux à disposition dans le véhicule) au service : osecar@enr-citoyennes.fr ou à l'adresse d'EPV-Osecar, 7 rue Saint Conwoïon, 35600 Redon.

Il est également possible d'accéder à un formulaire d'état des lieux via votre application Osecar.

ARTICLE 7 - CONDITIONS FINANCIÈRES

Les conditions tarifaires d'utilisation d'Osecar ont été dimensionnées au plus juste pour que chacun puisse s'y retrouver (propriétaire, utilisateur, gestionnaire du service). La gestion est effectuée dans une logique de service pérenne. Nous rappelons qu'EPV est une structure juridique à but non lucratif.

7.1 Tarifs

Les tarifs contractuels sont ceux affichés sur site internet

Osecar se donne la possibilité de réviser trimestriellement le tarif au kilomètre à la hausse ou à la baisse en fonction du coût des carburant.

La tarification couvre les engagements d'Osecar (voir article 5).

En option:

- La mise à disposition sur demande d'un badge pour accéder aux véhicules sera facturée 5€.

7.2 Facturation

* Pour les abonnés

Les modalités de paiement sont susceptible d'évoluer.

- → Le paiement s'effectue sur la plateforme de réservation, il est alors possible de s'abonner et d'acheter des crédits de conduite.
- Facture fin de mois / paiement à faire par virement (délai de paiement indiqué sur la facture) ou par prélèvement automatique le cas échéant ou par pré-paiement sur la plateforme de réservation d'OSecar.

Le détail des trajets est consultable dans l'historique des trajets sur votre compte Osecar.

Contrat d'Utilisateur Osecar n° OS-22 . . .Part v220901

Paraphes: 7/14



- * Pour les non abonnés
- → Le paiement s'effectue sur la plateforme de réservation, il est alors possible d'acheter des crédits de conduite pour profil sans abonnement.

Vous pouvez utiliser le simulateur pour estimer le coût de votre réservation. Celui ci est accessible sur le site osecar.fr

ARTICLE 8 – COMMUNICATION

L'ensemble des bénéficiaires du service d'autopartage Osecar constitue une communauté de mutualisation des véhicules.

L'impact de cette mutualisation dépend de nombres d'utilisateurs mutualisant chaque véhicule. Dans leur intérêt, les utilisateurs sont invités à promouvoir le service dans leur voisinage et auprès de leur connaissances.

* Entreprises:

Les entreprises utilisatrices du service sont invitées à promouvoir Osecar auprès de leur salariés et leur voisinage.

* Collectivités :

Osecar en tant que projet de territoire s'inscrit dans une démarche collaborative avec les collectivités. Dans ce cadre la collectivité inscrite est invitée à promouvoir l'autopartage en s'appuyant sur les outils mis à disposition par Osecar.

Des événements pourront être organisés avec les équipes d'animations d'EPV pour expliquer et inviter à tester l'autopartage.

ARTICLE 9 - CONDITIONS PARTICULIÈRES

9.1- Modification d'une réservation

La modification de votre réservation peut avoir un impact sur les usagers vous précédant ou vous suivant.

Vous avez la possibilité de modifier votre réservation dans la mesure ou cela n'impacte pas d'autres usagers. La modification est soumise à la disponibilité du créneau (dans le cas d'un allongement de votre réservation).

- Modification d'une réservation au moins 48h à l'avance : aucun frais n'est appliqué
- Modification jusqu'à 2h avant :
 - o réduction de la durée : retenue de 50 % sur les heures initiallement réservée et non utilisée.
 - o Allongement de la durée : Pas de d'impact financier
- Modification dans les 2h avant :
 - o réduction de la durée : retenue de 100 % sur les heures initialement réservée et non utilisée.
 - Allongement de la durée dans la mesure de la disponibilité du véhicule : Pas de d'impact financier

Vous pouvez modifier la distance initialement indiquée dans la réservation sans frais.

Contrat d'Utilisateur Osecar n° OS-22 . . . Part v220901

Paraphes: 8/14



Nota : pour un véhicule électrique l'augmentation de la distance peut impacter le temps de recharge dans le cas où une réservation suit la votre.

9.2- Ponctualité

Pour inciter à bien prévoir votre déplacement, une marge de manœuvre de +/-20min est possible sans frais supplémentaires.

Cependant pour ne pas mettre en difficulté les autres utilisateurs du service, les règles suivantes sont établies :

- Le véhicule est rendu en avance :
 - Vous prévenez au moins 48h avant la fin de votre réservation : aucun frais n'est appliqué
 - Sinon, une retenue financière de 50 % du tarif horaire est appliquée sur les heures réservées non utilisées
- Le véhicule est rendu en retard:
 - Vous prévenez au moins 2h avant le retour du véhicule (appel téléphone + mail à <u>osecar@enr-citoyennes.fr</u>):
 Les heures supplémentaires sont facturées avec une pénalité supplémentaire de 50 %
 - Vous ne prévenez pas au moins avant les 2h précédents le retour du véhicule (appel téléphone + mail à <u>osecar@enr-citoyennes.fr</u>) : Les heures supplémentaires sont facturées doubles.

9.3- Annulation d'une réservation

- Au moins 48h avant utilisation: annulation sans frais
- jusqu'à 2h avant : retenue de 50 % du tarif horaire est appliquée sur les heures réservées non utilisées
- annulation dans les 2h : 100 % du tarif horaire appliqué pas de pénalité km

9.4- Contravention

La contravention sera réceptionnée par le propriétaire du véhicule.

Celui ci la transmettra au service Osecar qui transmettra à son tour à l'utilisateur concerné par la réservation.

En cas de confiscation du véhicule par les autorités suite à une infraction, l'utilisateur devra prévenir dès que possible le service Osecar. Les frais engendrés par cette confiscation seront imputés à l'utilisateur.

9.5- Panne ou Accident

En cas de panne ou d'accident, l'utilisateur devra contacter l'assurance du service.

Les coordonnées sont disponibles dans le véhicules.

Dès qu'il le pourra, l'utilisateur devra informer le service de l'incident.

Contrat d'Utilisateur Osecar n° OS-22 . . .Part v220901

Paraphes: 9/14



ARTICLE 10- CLAUSES D'EXCLUSION

- Non respect des modalités d'utilisation
- Véhicule rendu en retard de manière répétitive
- Détérioration volontaire des véhicules
- Abus et signalement sur le non respect de la propreté du véhicule (après avertissement par écrit)
- partage du volant avec un conducteur non-inscrit
- Infraction majeure entraînant la perte du permis de conduire ou la confiscation du véhicule
- défaut de paiement de facture (suite à un rappel et aux délais de paiement)

ARTICLE 11 - RÉSILIATION

L'utilisateur peut à tout moment résilier son inscription par un courrier ou un mail.

La résiliation sera effective dans les 15 jours suivant la réception du courrier ou mail. (Pour les abonnés, tout mois commencé est dû)

La caution lui sera alors rétrocédée.

Son compte utilisateur sera effacé.

ARTICLE 12 - RGPD ET CONFIDENTIALITÉ

Osecar s'engage à respecter la réglementation de la RGPD vis à vis des données personnelles des utilisateurs.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le référent autopartage pour enregistrement de votre inscription au service d'Auto-Partage d'EPV. La base légale du traitement est sur le consentement.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les salariés d'EPV en charge de l'activité Auto-Partage dans le cadre de leur missions.

Les données sont conservées pendant la durée de votre inscription et seront supprimées dès que celle ci sera terminée.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. En cas d'effacement, cela impliquera votre désinscription au service d'Auto-Partage d'EPV. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez nous contacter par tel au 02-99-72-39-49 ou par mail à osecar@enr-citoyennes.fr

ARTICLE 13- DROIT APPLICABLE

Le présent contrat est soumis au droit français.

Tout litige découlant du ou en lien avec le présent contrat sera soumis au tribunal compétent de Rennes (en fonction du statut des parties signataires).

Contrat d'Utilisateur Osecar n° OS-22 . . . Part v220901

Paraphes: 10/14



Fait à Redon, le , En deux exemplaires, l'un remis à l'utilisateur, l'autre conservé par EPV
adresse mail du contact :
Signature du contractant (précédée de la Mention manuscrite « lu et approuvé »)

Cachet d'EPV

ANNEXES:

- * n°1 Tableau des garanties d'assurance
- * n°2 choix du statut abonné/non-abonné (uniquement pour les utilisateurs particuliers)
- * n°3 attestation sur l'honneur de validité du permis de conduire
- * n°4 Formulaire de déclaration de Frais (à télécharger sur le site internet www.osecar.fr)

Contrat d'Utilisateur Osecar n° OS-22 . . .Part ν 220901

Paraphes: 11/14



ANNEXE 1

(à titre indicatif – celui ci peut être modifié à la marge par l'assurance – vous pouvez demander la version en cours de validité à EPV)



Vous trouverez ci-dessous la synthèse des garanties et franchises que vous avez sollicitées couvrir les véhicules constituant votre flotte.



		VP M1 TR	VP M2 TR	VP B2 TR
Description		Véh léger Type VP	Véh léger Type VP	Véh léger Type VP
		Moyenne gamme Segment M1	Moyenne gamme Segment M2	Petite gamme Segment B2
Nombre de véhicules assu	rés	3	1	6
Garantie	es	Souscrites	Souscrites	Souscrites
Responsabilité civile	Franchise	Oui Sans	Oui Sans	Oui Sans
Responsabilité civile foncti	onnement <i>Franchise</i>	Non	Non	Non
Dommages par accident	Franchise	Oui 900 €	Oui 900 €	Oui 900 €
Actes de vandalisme	Franchise	Oui 900 €	Oui 900 €	Oui 900 €
Incendie	Franchise	Oui 900 €	Oui 900 €	Oui 900 €
Vol	Franchise	Oui 900 €	Oui 900 €	Oui 900 €
Bris de glace Plafor Franchise (sauf ré	nd d'indemnisation	Oui Vair C.G. 75 €	Oui Voir C.G. 75 €	Oui Voir C.G. 75 €
Bris de glace +	nd d'indemnisation	Non	Non	Non
Forces de la nature	Franchise	Oui 900 €	Oui 900 €	Oui 900 €
Catastrophes naturelles	Franchise	Oui Voir C.G.	Oui Voir C.G.	Oui Voir C.G.
Insolvabilité du tiers respor	Franchise	Oui Sans	Oui Sans	Oui Sans
Dépannage, levage, remor	quage Plafond global dont gardiennage	Oui 750 € 200 €	Oui 750 € 200 €	Oui 750 € 200 €
Bris de machine Plafor	Franchise nd d'indemnisation	Non	Non	Non
Indemnisation +	Franchise	Oui Sans	Oui Sans	Oui Sans
Matériel professionnel et m transportées		Oui	Oui	Oui
	Franchise nd d'indemnisation	Sans 500 €	Sans 500 €	Sans 500 €
Aménagements profession publicitaires	rels et peintures	Oui Sans	Oui Sans	Oui Sans
	nd d'indemnisation	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Contenu privé du véhicule Plafor	Franchise nd d'indemnisation	Oui Sans 500 €	Oui Sans 500€	Oui Sans 500 €
Corporelle du conducteur	nd d'indemnisation	Oui 250 000 €	Oui 250 000 €	Oui 250 000 €
Défense et Recours	Franchise	Oui Sans	Oui Sans	Oui Sans
Assistance Plafor	Formule and d'indemnisation	Oui FV1 Voir annexe	Oui FV1 Voir annexe	Oui FV1 Voir annexe

Contrat d'Utilisateur Osecar n° OS-22 . . .Part v220901

Paraphes: 12/14



ANNEXE 2

Choix du Statut abonné/non-abonné (uniquement pour utilisateurs particuliers)

Nom : Prénom	Nom : Prénom :				
Adresse	Adresse : le m'inscrit au service d'autopartage avec le statut de : la Abonné (16,5€/mois – soit 198€/an) donnant accès à la tarification Osecar correspondante.				
Je m'ins					
□ Abonı					
□ Non-a	abonné – donnant accès à	la tarification Osecar co	rrespondante.		
Date		Lieu		Signature :	
		ANNEXE 3			
	Attestatio	on sur l'honneur de Pe	rmis de Condui	re	Osecar
	ssigné M/Mme nscription au service.	,	atteste sur l'hon	neur que mon permis	de conduire est valable à la
Je m'en que pos		iliser le service Osecar e	en cas de susper	nsion ou retrait de per	mis et d'en avertir EPV dès
Date		Lieu		Signature :	

Contrat d'Utilisateur Osecar n° OS-22 . . .Part ν 220901

Osecar

Paraphes:



ANNEXE 4

Formulaire de déclaration de Frais (en cas d'avance de carburant)

Note de frais Osecar

Joindre les justificatifs (ticket ou facture à votre avec date et heure)

Prénom:

Total

	C	rburant
Date	Libellé	Montant
		€
		€
		Autre
Date	Libellé	Montant
		€

Date : Signature du demandeur :

Réservé à EPV:

Nom:

Validation Osecar – signature du responsible :

Bon à Réglée

payer*: le: Par:

Contrat d'Utilisateur Osecar n° OS-22 . . .Part v220901

Paraphes: 14/14



€

€